

**Résolution adoptée**  
Séance plénière du 25 mars 2026

*Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre*

**Déclaration du groupe Familles**

La résolution de la DDFE le précise. L'« anti-genre » en Europe est organisé, mais pas cohérent, travaillant de manières différentes en différents endroits – et c'est une force : il y a du pouvoir dans son incohérence. Leur principal engagement est de créer une controverse autour d'un certain nombre de personnes (LGBTQIA+, féministes, etc.), de leurs vies et de leurs droits.

Cette résolution documente précisément, source et démontre comment se fait la montée des mouvements anti-genre contre ces personnes, en cherchant à affaiblir le socle de nos valeurs communes et l'ensemble des droits obtenus collectivement, et parfois difficilement, mais toujours dans le respect des débats et des principes égalitaires de notre société.

Les mouvements anti-genre qui prospèrent aux Etats-Unis, devraient alerter car, malheureusement, ils ne s'arrêtent pas à nos frontières. Ils prospèrent aussi en Europe. Ces mouvements cherchent partout à renforcer une vision du pouvoir basée sur la domination, au mépris des corps intermédiaires car ils perçoivent les organisations de la société civile comme des freins à leurs projets alors qu'elles constituent, nous le savons, des acteurs essentiels de la démocratie que nous devons défendre.

Une partie du groupe Familles exprime des réserves méthodologiques. La notion de « mouvements anti-genre », telle qu'elle est mobilisée ici, agrègerait des réalités profondément hétérogènes : des réseaux d'influence organisés, des courants idéologiques diffus, des réseaux intégristes d'obédience chrétienne mais aussi des organisations ou des pratiques d'accompagnement qui s'inscrivent dans le respect du cadre légal.

Une autre partie de notre groupe souligne l'urgence de traiter de ce sujet. Les violences ne relèvent pas de la liberté d'opinion, mais de la discrimination, de l'intimidation et de l'exclusion. Une réponse juridique, sociale et politique en France comme en Europe doit y être apportée. Une vigilance collective doit s'organiser pour reconnaître les atteintes et garantir à toutes et tous la possibilité d'exister et de vivre sécurité.

En raison de ces divergences, **le groupe Familles a partagé ses voix sur cette résolution.**